



POUR INFORMATION

PREMIÈRE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi: présentation par pays – Viet Nam

1. Lors de sa session de mars 2006, la commission a prié le Bureau de continuer à inviter certains pays (deux par période biennale) à faire part de l'expérience qu'ils ont acquise à la faveur de la formulation et de la mise en œuvre de leurs politiques de l'emploi en indiquant la mesure dans laquelle les méthodes, directives et instruments du BIT ont été utilisés et en dégagant les bonnes pratiques afin que chaque pays puisse tirer les enseignements de l'expérience des autres.
2. La présentation par pays pour le Viet Nam accompagne le présent document.

Genève, le 21 février 2008.

Document soumis pour information.

VIET NAM

RAPPORT NATIONAL SUR LES STRATEGIES DE L'EMPLOI ¹

Introduction

Le travail et l'emploi jouent un rôle central dans le développement socio-économique du Viet Nam. Des politiques de l'emploi efficaces font entrer dans le jeu toutes les forces internes pour répondre à l'exigence d'industrialisation et de modernisation, améliorer les revenus et le niveau de vie de la population, favoriser la croissance économique, réduire la pauvreté et assurer la stabilité sociale.

1. Contexte

1.1. Contexte international

A l'aube du XXI^e siècle, le monde opère des mutations rapides et profondes, avec de nouvelles perspectives et de nouveaux défis pour tous les pays, en particulier pour les pays en développement et les pays moins développés. La mondialisation et l'intégration au plan international, avec des perspectives de stabilité et de coopération dans le développement mutuel, sont devenues une tendance majeure qui s'accompagne d'une révolution dans le domaine des sciences et des technologies et d'un développement spectaculaire de l'informatique et de la biotechnologie, conférant ainsi une plus grande visibilité à cette évolution, à la coopération et à la division du travail. L'ensemble de ces tendances a eu de fortes répercussions sur les relations internationales et les stratégies de développement de chaque pays. L'essor et le dynamisme économiques, culturels et sociaux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont donné de nouvelles impulsions au développement socio-économique du Viet Nam en général, et plus particulièrement à l'expansion des marchés du travail, à la création d'emplois et à la mise en valeur des ressources humaines.

Outre ces opportunités, de nouveaux défis apparaissent qu'il convient de relever et qui concernent des problèmes complexes au niveau national ainsi que des questions d'intérêt mondial telles que la dégradation de l'environnement, les épidémies, la pénurie d'énergie et la fuite des cerveaux des pays en développement, conséquence de la mondialisation.

1.2. Contexte vietnamien

Le 7 novembre 2006, le Viet Nam est devenu le 150^e membre de la plus grande organisation internationale pour le commerce, à savoir l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Suite à cette adhésion, de nouvelles opportunités s'offrent à ce pays: accélération de son intégration dans l'économie mondiale, traitement sur un pied d'égalité dans le concert des nations au niveau mondial et amélioration de son statut sur la scène internationale. L'expansion des marchés de biens et de services, qui accroît les investissements en provenance et à destination de l'extérieur, favorise la création de

¹ Le présent rapport est présenté à la 301^e session du Conseil d'administration – Commission de l'emploi et de la politique sociale, Genève, mars 2008.

nouvelles possibilités d'emploi, notamment des emplois à forte intensité de capitaux et fondés sur le savoir. Les obstacles juridiques à la libre circulation des personnes naturelles sont en train d'être levés, en même temps que s'établissent de nouvelles relations diplomatiques, économiques et professionnelles, créant des conditions favorables pour les Vietnamiens qui souhaitent travailler à l'étranger.

L'intégration économique internationale pose aussi de nouveaux défis à l'économie vietnamienne. Les entreprises familiales peu compétitives et de petite taille sont livrées à une concurrence plus âpre et menacées de faillite, avec le risque que des dizaines de milliers de travailleurs se retrouvent sans travail. Des taux élevés de chômage et de sous-emploi dans le secteur informel ainsi que le faible niveau de qualification de la main-d'œuvre vietnamienne sont les principaux défis à relever dans le contexte de l'intégration.

Après vingt ans d'action réformatrice («doi moi») et d'ouverture économique pour le développement, le Viet Nam peut s'enorgueillir des résultats obtenus sur les plans économique et social; il jouit aujourd'hui d'une grande stabilité socio-économique et politique et a instauré de nouvelles relations de production; la structure économique évolue dans un sens positif, conforme au processus d'industrialisation et de modernisation; l'investissement dans le développement continue de croître; les liens diplomatiques et économiques se diversifient tant sur le plan bilatéral que multilatéral; la répartition de la main-d'œuvre est de plus en plus déterminée par les principes du marché; les institutions du marché du travail ont été renforcées; les concepts de l'emploi et du sous-emploi sont plus largement compris. Ces réalisations sont des préalables au déclenchement de la croissance économique du Viet Nam et à la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour sa population.

Malgré ces réalisations, le Viet Nam reste un pays essentiellement agricole; en effet, 75 pour cent de la main-d'œuvre vit en zone rurale; l'économie est encore modeste et peu compétitive; la structure de la production et de l'emploi évolue lentement; les ouvriers agricoles constituent, avec 53 pour cent en 2007, une proportion importante de la main-d'œuvre. Le pourcentage de travailleurs ayant reçu une formation est faible. Le Viet Nam a de grands défis à relever pour atteindre l'objectif du travail décent.

2. Les stratégies vietnamiennes de l'emploi pour la période 2001-2010

2.1. Les objectifs des stratégies de l'emploi

Le Parti communiste et le gouvernement du Viet Nam ont établi que la création d'emplois et le travail décent pour la population sont des problèmes à résoudre de toute urgence, et accordé un rang de priorité élevé à diverses autres politiques du domaine socio-économique. Selon la stratégie de développement socio-économique du Viet Nam pour la période 2001-2010, «la création d'emplois est une nécessité primordiale si l'on veut utiliser à son maximum le capital humain pour favoriser une croissance économique durable, assurer la stabilité sociale et répondre aux aspirations légitimes et pressantes du peuple». Sur la base de la stratégie de développement socio-économique (2001-2010), le Viet Nam a élaboré une stratégie de l'emploi pour la même période, dont l'objectif est de «faire évoluer les structures de l'emploi en l'alignant sur la structure de l'économie; fournir de l'emploi à ceux qui demandent à travailler; accroître la productivité et les revenus; et améliorer les conditions de vie des gens».

Des cibles spécifiques ont été fixées en vue de fournir un emploi à 15 millions de travailleurs pendant la décennie allant de 2001 à 2010, soit 1,5-1,6 million d'emplois par

an en moyenne; la structure de l'emploi était la suivante: 50 pour cent dans l'agriculture, 23 pour cent dans l'industrie et 27 pour cent dans le secteur des services; le taux de chômage urbain devait se situer au-dessous de 6 pour cent en 2005 et devrait être au-dessous de 5 pour cent en 2010. Les travailleurs des zones rurales devaient être occupés à 80 pour cent de leur temps de travail en 2005 et devraient l'être à 85 pour cent d'ici à 2010. La proportion de travailleurs qualifiés devait atteindre 30 pour cent en 2005 (22 pour cent avec une formation professionnelle) et devrait se situer à 40 pour cent en 2010 (30 pour cent avec une formation professionnelle). Sous la conduite du Premier ministre, le Viet Nam ne ménage aucun effort pour porter le taux de travailleurs qualifiés à 50 pour cent d'ici à 2010 (32 pour cent avec une formation professionnelle). Il sera accordé une plus grande attention au type de formation ainsi qu'au nombre de stagiaires, afin que le Viet Nam puisse continuer de mettre l'accent sur la qualité de la croissance et la qualité des emplois.

2.2. Commerce, investissement, environnement macroéconomique et politiques sectorielles

Pour se donner les moyens de rattraper les autres pays de la région et dans le monde en général, le Viet Nam met en œuvre une politique de promotion de la croissance économique en libérant toutes les forces productives, en mobilisant toutes les ressources pour le développement, en créant des conditions favorables pour le commerce et les entreprises par la promulgation de lois telles que la loi sur le commerce (2005) et la loi sur l'investissement (2005) avec les documents d'orientation y relatifs, en développant les marchés de biens et de services ainsi que les marchés financiers et monétaires, en facilitant le développement de tous les secteurs économiques et en attirant des investissements étrangers.

Conformément aux politiques visant à favoriser la croissance économique, le Viet Nam a donné la priorité au développement de certains sous-secteurs. Dans le secteur industriel, des ressources sont mobilisées dans le but de stimuler les exportations et de promouvoir les industries ayant un avantage concurrentiel et les industries à forte intensité de main-d'œuvre telles que l'agriculture, la foresterie, l'industrie de transformation des produits de la pêche, les industries de l'habillement et de la chaussure et le secteur minier, l'accent étant mis sur les secteurs où interviennent les nouvelles technologies telles que logiciels, ingénierie et produits chimiques. S'agissant du secteur des services, la priorité est accordée à la création de services d'appui aux entreprises, notamment les transports, le commerce, le secteur bancaire, la finance et les assurances, tout en diversifiant les activités de tourisme pour exploiter pleinement son potentiel et créer des emplois pour la population locale. Pour un pays à vocation agricole comme le Viet Nam, dont 75 pour cent de la population et plus de 50 pour cent de la main-d'œuvre vivent en zone rurale, l'industrialisation et la modernisation de l'agriculture et des zones rurales jouent un rôle déterminant dans le développement du pays. Dans la phase de développement, des politiques ont appuyé de nouveaux types de production vivrière et d'élevage en développant l'économie agricole, en restaurant et développant les villages d'artisans traditionnels et en encourageant la reforestation. Ces efforts ont contribué à créer des emplois stables pour des dizaines de millions de travailleurs et à déplacer la production non agricole vers les zones rurales.

Suite aux politiques introduites depuis 2001, la croissance du PNB du Viet Nam s'est maintenue à un niveau élevé: elle a été, en moyenne annuelle, de 7,5 pour cent pendant la période 2001-2005, de 8,2 pour cent en 2006 et de 8,5 pour cent en 2007; l'investissement pour le développement continue de croître et représente, en moyenne annuelle, entre 35 et 40 pour cent du PNB; l'investissement étranger continue de croître, passant de 3,14 milliards de dollars E.-U. en 2001 à 20,3 milliards en 2007. Ce sont les principaux

moteurs utilisés par le Viet Nam pour mettre en œuvre ses stratégies pour l'emploi, créer des emplois en plus grand nombre et contribuer au travail décent pour la population.

2.3. Développement des entreprises et des coopératives

La promulgation de la loi sur les entreprises (2005), de la loi sur le commerce, de la loi sur l'investissement et de la loi sur les coopératives (2003) en vue de créer un environnement favorable aux entreprises a facilité le développement de tous les secteurs économiques, en particulier des petites et moyennes entreprises. Chaque année sont créées environ 40 000 à 50 000 entreprises. A la fin de 2006, le nombre total d'entreprises enregistrées s'élevait à 234 000. Pour accroître l'efficacité des entreprises d'Etat, le Viet Nam les a restructurées et réformées par voie de privatisation et de désengagement de l'Etat, et a créé des entreprises publiques (huit à ce jour), fonctionnant chacune dans des domaines et secteurs différents, ainsi que des zones à forte concentration d'activités industrielles et d'activités de transformation (150 à ce jour, dont 90 sont en service; elles sont situées pour la plupart dans trois grandes zones économiques). Le processus d'industrialisation et de modernisation de la production agricole et des zones rurales a favorisé le développement de l'économie familiale et collective. A l'heure actuelle, on compte 3 millions d'entreprises familiales, plus de 17 500 coopératives et plus de 2 000 villages d'artisans traditionnels qui, tous, offrent des emplois stables à des dizaines de millions de travailleurs.

2.4. Stratégie de mise en valeur des ressources humaines

Traditionnellement, le peuple vietnamien a toujours manifesté un goût pour l'étude et la connaissance. Dans ce nouveau contexte, le gouvernement du Viet Nam considère que les dépenses pour l'éducation sont un investissement dans le développement et dans l'avenir. Il a promulgué la loi sur l'éducation (2005), la loi sur la formation professionnelle (2006) et d'autres textes législatifs afin de créer une base juridique sur laquelle les travailleurs puissent poursuivre leur éducation, développer leurs connaissances et améliorer leurs compétences. Le Viet Nam a aussi encouragé la participation du secteur privé à l'éducation et à la formation (18 à 20 pour cent des dépenses budgétaires totales), généralisé le premier cycle de l'enseignement secondaire, développé et diversifié les activités de formation, élargi l'accès à la formation professionnelle et facilité le transfert de compétences sous diverses formes et à différents niveaux. Le nécessaire a été fait pour relever les compétences des personnes employées dans les zones industrielles et les zones de transformation ainsi que des travailleurs des principaux secteurs économiques. Le niveau d'instruction des travailleurs vietnamiens est relativement élevé. En 2007, le taux d'analphabétisme de la main-d'œuvre était de 3,3 pour cent (4,3 pour cent des travailleuses) et la proportion de travailleurs ayant le certificat de fin de cycle secondaire était de 25 pour cent (23 pour cent des travailleuses); 35 pour cent des travailleurs avaient reçu une formation et 25 pour cent une formation professionnelle.

2.5. Politiques de création d'emplois et de développement du marché du travail

De nouvelles politiques du travail et de l'emploi ont été inaugurées, modifiées et complétées en temps utile, selon les principes de l'économie de marché, à l'effet d'assurer les droits et intérêts légitimes des travailleurs et des employeurs. Des lois en vigueur ont été modifiées, complétées et renforcées, notamment le Code du travail (modifié et complété en 2006 et 2007). De nouvelles lois ont été adoptées, notamment la loi relative à l'envoi de travailleurs vietnamiens à l'étranger sous contrat (2006). Les capacités

institutionnelles ont été renforcées et un cadre favorable créé pour les activités dans le domaine du travail et de l'emploi. Le rôle du gouvernement est passé de l'intervention directe à celui de l'appui indirect par le biais de programmes, de projets et de politiques de soutien pratique. Une commission nationale tripartite a été instituée pour conseiller le Premier ministre sur la question de la promotion de bonnes relations professionnelles. Le rôle de l'Assemblée nationale, des associations, des organisations de masse et du système des inspecteurs du travail en tant qu'organes de contrôle a été renforcé. A l'heure actuelle, le gouvernement attache une grande importance au contrôle et à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes et des projets pour assurer un maximum de transparence et le meilleur rapport de coût-utilité. En particulier, le Viet Nam a élaboré et mis en œuvre le Programme national spécifique pour l'emploi en deux phases, 2001-2005 et 2006-2010, composé de projets importants qui sont une source de crédits pour la création d'emplois, provenant du Fonds national pour l'emploi, et qui soutiennent les politiques actives du marché du travail. Le gouvernement du Viet Nam a mis en œuvre des politiques visant à renforcer l'intégration et la cohésion entre le Programme national spécifique pour l'emploi, le Programme national spécifique pour l'éducation et la formation et le Programme national spécifique pour la sécurité et la santé au travail, le but étant d'améliorer la qualité de l'emploi et de faire du travail décent une réalité.

Institué en 1992, le Fonds national pour l'emploi a joué un rôle important pour soutenir la création d'emplois et accorder des prêts à taux préférentiel aux entreprises, notamment aux PME, aux villages d'artisans traditionnels, aux exploitations agricoles, aux coopératives et aux entreprises familiales. Sur la base de ce programme, des fonds locaux pour l'emploi ont été créés dans 30 des 64 provinces. Des organisations sociopolitiques, notamment la Confédération générale du travail du Viet Nam (VGCL), l'Alliance des coopératives du Viet Nam (VCA), l'Union des cultivateurs du Viet Nam et l'Union des femmes du Viet Nam, sont également associées aux activités déployées par le Fonds pour accroître l'efficacité des prêts. En outre, le Fonds national pour l'emploi a été intégré dans le développement socio-économique global de l'environnement immédiat, créant des conditions favorables au développement de tous les secteurs économiques et de tous les types d'entreprise.

Depuis la fin des années quatre-vingt, un système de centres d'aide à l'emploi a été mis en place et développé aussi bien en quantité qu'en qualité. A l'heure actuelle, on compte 150 centres dans le pays, qui offrent des services de l'emploi et assurent le lien entre l'offre et la demande d'emploi. Chaque année, ces centres fournissent des informations sur le marché du travail et des services consultatifs et de mise en correspondance de l'offre et de la demande d'emploi, et dispensent une formation professionnelle avant emploi à des dizaines de millions de travailleurs. Aujourd'hui, on compte une trentaine de centres capables d'organiser régulièrement des sessions de mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi. Ces centres fournissent à quiconque le souhaite des services d'information et de conseil en matière d'emploi, de formation professionnelle, d'emploi indépendant et de relations professionnelles, ainsi que des informations sur le marché du travail.

Tout en œuvrant en faveur de la croissance économique et en créant des possibilités d'emploi dans le pays, le Viet Nam envoie aussi des travailleurs et des spécialistes travailler sous contrat à l'étranger. La loi relative à l'envoi de travailleurs vietnamiens à l'étranger sous contrat a eu pour effet de stimuler la migration internationale du travail. A l'heure actuelle, on trouve des travailleurs vietnamiens employés dans plus de 40 pays et territoires et actifs dans plus de 30 professions différentes. Chaque année, 70 000 à 80 000 travailleurs sont envoyés à l'étranger aux fins d'emploi, dont 35 à 40 pour cent sont des femmes et dont la majorité vient de zones rurales, contribuant de manière efficace à une réduction de la pauvreté et à une amélioration de la qualité des ressources humaines.

2.6. Politiques pour les groupes vulnérables

Conformément au processus de développement économique, le Viet Nam a pris bien soin de traiter les problèmes sociaux en prenant des mesures pratiques et des initiatives en faveur des groupes vulnérables, notamment des politiques visant à apporter un soutien financier aux travailleurs licenciés lors de la restructuration des entreprises d'Etat pour les aider à trouver un nouvel emploi. En outre, un soutien a été apporté aux travailleurs handicapés, aux travailleurs ruraux et aux minorités ethniques par le biais du Programme national spécifique pour l'éducation et la formation, prévoyant une formation professionnelle et l'octroi de prêts à taux préférentiel pour les travailleurs atteints d'un handicap, ainsi qu'une formation professionnelle en vue de la création d'emplois pour les travailleurs ruraux ayant perdu leurs terres agricoles. Les règlements encouragent et obligent les entreprises à recruter et former les agriculteurs déplacés de leurs terres. Pour faciliter la réinsertion communautaire des travailleurs handicapés, le Viet Nam a pris un décret conformément au Code du travail pour apporter un soutien aux employés handicapés par le biais de programmes, de projets et de politiques. Ce décret prévoit également l'accès au Fonds national pour l'emploi, la gratuité des services de conseil et de mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi pour les travailleurs atteints d'un handicap, ainsi que des réductions et des exonérations fiscales pour les entreprises dirigées par des personnes handicapées. Dans cette phase d'industrialisation et de modernisation, le Viet Nam met également au point une politique intégrée pour la production agricole et pour les zones rurales aux fins de la formation professionnelle, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté.

2.7. Sécurité sociale

Un système bien établi de sécurité sociale est un bon instrument pour atténuer les répercussions négatives de l'intégration économique internationale. En 2006, l'Assemblée nationale du Viet Nam a adopté une loi sur l'assurance sociale, avec des règlements relatifs à l'assurance sociale obligatoire et volontaire et, plus particulièrement, une assurance chômage qui prendra effet en janvier 2009. Cette politique vise à soutenir les travailleurs au chômage par des politiques actives du marché du travail axées sur des stages de formation professionnelle et des services de conseil et de placement, en vue de réduire la période de recherche d'emploi.

En plus de l'aide d'urgence apportée par les familles et les communautés, le gouvernement du Viet Nam a mis en place un système assez cohérent pour garantir la sécurité de la population, notamment la création d'emplois en réponse à des risques inattendus tels que ceux liés à des catastrophes naturelles et aux maladies contagieuses. Le Viet Nam a aussi créé de nombreux mécanismes pour les fonds sociaux et les fonds d'aide sociale qui apportent une assistance aux hommes et femmes vulnérables. Le Viet Nam est en train d'élaborer une loi en faveur des personnes handicapées ainsi que des politiques d'appui à d'autres groupes vulnérables, dans le droit fil du développement social du pays et compte tenu du nouveau contexte mondial.

2.8. Economie informelle

Le Viet Nam possède un vaste secteur informel qui absorbe 75 pour cent de la main-d'œuvre. Par conséquent, les politiques de promotion de l'emploi dans le secteur informel jouent un rôle important. Pour appuyer la création d'emplois et le travail indépendant, le Viet Nam a élaboré et mis en œuvre le Programme spécifique national pour l'emploi. Les prêts octroyés par le Fonds national pour l'emploi ont contribué à l'accroissement de la production, à la création d'emplois, à l'amélioration de la productivité, à la restauration des villages d'artisans traditionnels et à la diversification des possibilités d'emploi. Ces

développements ont eu un impact positif sur le processus consistant à faire passer en zone rurale les structures de production et d'emploi, notamment sur la création d'emplois dans l'économie informelle. Par ailleurs, le Viet Nam a conçu et mis en œuvre un Programme spécifique national de réduction de la pauvreté et un Programme de développement socio-économique en faveur des zones ethniques et montagneuses (n° 135) qui soutiennent le développement de la production, la formation professionnelle et les infrastructures de base nécessaires pour aider les pauvres à trouver un emploi avec un revenu stable, afin de promouvoir le développement durable et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

2.9. L'emploi des jeunes et des femmes

Conscient de la situation et du rôle de la jeunesse dans le développement socio-économique du pays, notamment dans le contexte de l'intégration et de la mondialisation, et s'efforçant de réduire les taux élevés du chômage, le gouvernement du Viet Nam a promulgué une loi sur les jeunes (2005), élaboré un projet de formation professionnelle et de création d'emplois pour les jeunes, introduit une politique de crédit à des conditions libérales pour permettre aux étudiants de poursuivre leurs études, avec possibilité d'accéder à l'avenir à des emplois viables et stables.

Pour permettre à la jeunesse de prendre toute sa part au développement socio-économique, le Viet Nam a mis en œuvre de nombreux programmes pour encourager la participation volontaire des jeunes à la création d'infrastructures nécessitant une main-d'œuvre importante et contribuer au développement des zones et des îles rurales et montagneuses. Ces programmes s'appuient sur des ressources humaines de qualité pour créer des emplois pour les jeunes et contribuer au développement des zones reculées.

Les femmes représentent 49 pour cent du nombre total de travailleurs du pays. Même si le Viet Nam a l'ambition de procurer un emploi à toute personne capable de travailler, indépendamment de son sexe, de son appartenance ethnique et de sa religion, et même si le Code du travail garantit l'égalité de chances dans l'emploi et la profession, les inégalités entre les sexes ainsi que la discrimination persistent dans le travail, l'emploi, la sécurité sociale et la représentation. Une nouvelle loi sur l'égalité des sexes (2006) préconise l'égalité dans tous les domaines, y compris l'emploi.

3. Réalisations pendant la période 2001-2007 et solutions pour mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'emploi dans les années à venir

3.1. Réalisations pour la période 2001-2007

La mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'emploi pendant la période 2001-2007 a entraîné la création d'environ 11 millions d'emplois, la part de l'emploi allant en augmentant dans l'industrie et le secteur des services et en diminuant dans l'agriculture: les parts respectives de l'emploi dans l'agriculture, l'industrie et les services étaient de 53, 19 et 28 pour cent en 2007, contre 63, 14 et 23 pour cent en 2001. Le taux de chômage urbain est tombé de 6,28 pour cent en 2001 à 4,91 pour cent en 2007. Pendant la même période, la proportion des travailleurs ayant reçu une formation est passée de 22 à 35 pour cent.

3.2. Participation de partenaires sociaux

Les partenaires sociaux – parmi lesquels la Confédération générale du travail du Viet Nam (VGCL) représente les organisations de travailleurs, et la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam (VCCI) et l'Alliance des coopératives du Viet Nam (VCA) représentent les organisations d'employeurs – jouent un rôle important dans la formulation et l'application des textes législatifs et des politiques actives du marché du travail et dans le traitement des questions relatives à l'emploi au Viet Nam. La participation des partenaires sociaux est apparue clairement dans le développement des entreprises, la création d'emplois, la formation professionnelle, les relations professionnelles, les contrats de travail, les accords de négociation collective, les politiques salariales, la sécurité et la santé au travail, l'assurance sociale et le règlement des conflits du travail et des grèves. En outre, la VGCL et la VCA agissent en tant qu'organisations sociopolitiques, gérant et mettant en œuvre les projets et activités du Programme spécifique national pour l'emploi et la formation professionnelle. A l'heure actuelle, on compte 50 centres d'aide à l'emploi et écoles secondaires de formation professionnelle administrés par la VGCL, et 66 centres et écoles administrés par la VCA.

3.3. Appui de l'Organisation internationale du Travail

Par le passé, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a apporté un soutien pratique au Viet Nam pour la finalisation du système de lois du travail, pour la ratification des conventions de l'OIT, pour la formulation et l'application de politiques et pour la mise en œuvre de projets touchant à l'assurance sociale, à la création d'emplois, aux relations professionnelles ainsi qu'à la sécurité et la santé au travail. L'appui financier et technique de l'OIT a aussi aidé le gouvernement du Viet Nam à élaborer et mettre en œuvre des politiques de l'emploi à la lumière des principaux éléments de l'Agenda global pour l'emploi. L'OIT a apporté son soutien technique et financier au Viet Nam en tant que Membre de l'OIT pour lui permettre de participer aux activités de l'Organisation, qu'il s'agisse d'ateliers, de forums, de projets ou de programmes.

Il convient de mentionner en particulier le premier Forum sur l'emploi au Viet Nam, tenu les 17 et 18 décembre 2007, avec la participation d'administrateurs du travail de haut rang, de dirigeants politiques et d'acteurs des relations professionnelles, organisé par l'OIT et le ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales en collaboration avec les partenaires sociaux. Ce forum a été un événement important de la coopération nationale pour la promotion du travail décent au Viet Nam. Parmi les questions soulevées et examinées à ce forum, on peut citer les moyens de promouvoir le tripartisme et le dialogue social et d'atteindre l'objectif du travail décent pour tous au Viet Nam. L'OIT continuera de coopérer avec le Viet Nam pour la mise en œuvre d'un projet en faveur de l'emploi, financé par la Commission européenne, et d'autres programmes et projets dans le cadre de la coopération.

3.4. Solutions pour promouvoir le travail décent

Le Viet Nam ressent vivement la nécessité de créer des emplois, surtout pour les jeunes. Le taux de chômage urbain chez les jeunes atteint plus de 10 pour cent, contre 4,91 pour cent pour l'ensemble de la main-d'œuvre. Les emplois ne sont guère satisfaisants en termes de qualité et de stabilité. La création de nouveaux emplois est généralement limitée aux grandes villes et aux provinces des trois zones économiques. L'actuel système d'information sur le marché du travail est inadéquat et inefficace, et l'absence d'information sur les tendances et les prévisions rend malaisé le choix des politiques à suivre. La qualité de la main-d'œuvre du point de vue de la santé, du niveau d'instruction et de la discipline ne répond pas à la demande de croissance économique. Les salariés ne

représentent guère que 30 pour cent de la population ayant un emploi. Les Vietnamiens travaillant à l'étranger n'ont pas les compétences requises, ne connaissent pas de langues étrangères et manquent de discipline. Pour atteindre les objectifs de la stratégie de l'emploi d'ici à 2010 et au-delà et relever les défis, il a été proposé de prendre les principales mesures suivantes:

- renforcer les autorités responsables du marché du travail; modifier et compléter les articles du Code du travail relatifs à l'emploi et au développement du marché du travail en y incorporant des concepts internationalement reconnus; et ratifier les conventions de l'OIT sur le travail et l'emploi;
- améliorer la cohérence en intégrant des stratégies et des politiques en faveur du travail et de l'emploi dans les stratégies et politiques de développement socio-économique et coordonner les investissements dans le développement économique, la mise en valeur des ressources humaines et la mise en œuvre de politiques sociales;
- faciliter la croissance économique; mobiliser et utiliser des ressources nationales et internationales pour investir dans la production et le commerce; et faire évoluer les structures de la production et de l'emploi dans le sens d'une réduction de la proportion de travailleurs agricoles.
- mettre en œuvre le Programme spécifique national pour l'emploi; mobiliser plus d'investissements dans la création d'emplois; assurer le succès du projet en faveur de l'emploi en accroissant la capacité des centres d'aide à l'emploi; constituer une base de données sur le marché du travail; et améliorer la connexion entre les postes à pourvoir et les demandeurs;
- améliorer la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle; relier l'éducation et la formation avec les demandes du marché; mobiliser toutes les ressources disponibles pour investir dans l'éducation et la formation; et réformer les programmes, méthodes et installations de formation pour rattraper le retard par rapport aux normes régionales et internationales;
- renforcer le système d'information sur le marché du travail; élaborer et finaliser un ensemble d'indicateurs du marché du travail; élaborer et finaliser un modèle permettant de prévoir les tendances concernant l'offre et la demande d'emploi au Viet Nam;
- promouvoir le dialogue social aux fins de la formulation et de la mise en œuvre de politiques actives du marché du travail; élaborer et finaliser le mécanisme tripartite; renforcer les rôles des syndicats de base dans le règlement des conflits du travail; et élaborer des accords de négociation collective au niveau sectoriel;
- élaborer une politique de sécurité sociale et instituer de nouveaux fonds, notamment un fonds d'assurance chômage; et
- mobiliser un appui technique et financier de l'OIT au titre du Cadre de coopération nationale pour la promotion du travail décent, sur lequel l'OIT et ses mandants se sont mis d'accord au Viet Nam en juillet 2006; et mettre en œuvre le mémorandum d'accord signé en décembre 2007 entre le ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales du Viet Nam et l'OIT, notamment en ce qui concerne la conception et l'application de la Stratégie de l'emploi pour 2010-2020, conformément à l'Agenda global pour l'emploi.